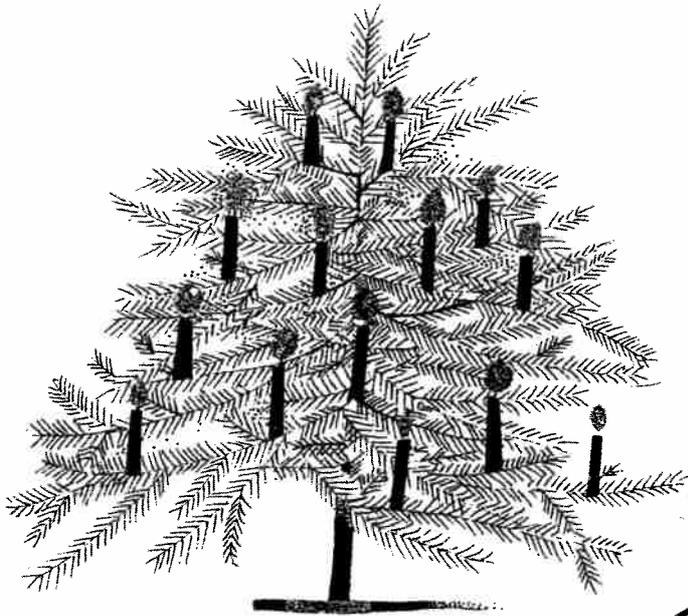


LABBEVILLE

B.I.M N° 21
Bulletin d'Informations Municipales



Bonne Année



Le Mot du Maire...

Avec le Conseil Municipal, je vous adresse nos meilleurs voeux pour 2003 et nous vous proposons de vous retrouver samedi 11 janvier à 17 heures dans la salle du Foyer Rural pour partager la traditionnelle galette des rois.

A cette occasion, des confiseries seront offertes aux enfants. Nous espérons sincèrement que cette nouvelle année vous apporte joies, bonheur familial, succès et réussite scolaire ou professionnelle.

Nous n'oublierons pas nos anciens et pour les aider à passer de bonnes fêtes de fin d'année, les membres du CCAS passeront leur rendre visite le week-end du 21 décembre pour leur remettre le colis de Noël.

Lyne RENARD

Qu'en est-il de l'intercommunalité ?

Après de multiples réunions, études et réflexions avec les éventuelles communes intéressées, un projet remanié en fonction des souhaits de la majorité nous a été présenté.

Nous savons que cette coopération intercommunale fait partie d'une quasi-obligation dans les années à venir.

Autant donc choisir nos partenaires et nos projets de notre plein-gré.

Dans cette perspective, le périmètre intercommunal comprendra les communes de :

ARRONVILLE, ENNERY, EPIAIS -RHUS, GENICOURT, HEDOUVILLE, HEROUVILLE, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES LA VALLEE, VALLANGOUJARD

- soit une population de 8177 habitants, ce qui reste un regroupement de taille raisonnable.

Les compétences suivantes ont été retenues :

- *compétences obligatoires* : aménagement de l'espace et développement économique.
- *Compétences optionnelles* : équipement sportif et environnement ; collecte et traitement des ordures ménagères.
- *Compétences facultatives* : prévention de la délinquance, sécurité publique et cadre de vie.

Monsieur le Préfet devrait prendre incessamment l'arrêté de définition du périmètre des communes.

La création de la Communauté de la vallée du Sausseron devrait pouvoir être finalisée avant le 31 décembre prochain.

Lyne Renard



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Le 16 juillet 2002	Aelia CHARRIER
Le 18 octobre 2002	Manon DAUVE
Le 27 novembre 2002	Yohann MORIN

*Tous nos voeux de prospérité aux bébés
et félicitations aux parents.*

MARIAGE :

Le 13 juillet 2002 Denis FERAL avec Catherine ROGIER

Tous nos voeux de bonheur aux nouveaux époux.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année,
veuillez noter le changement suivant :

la mairie sera ouverte les lundis 23 et 30 décembre
de 15 heures à 18 heures

au lieu du matin habituellement.

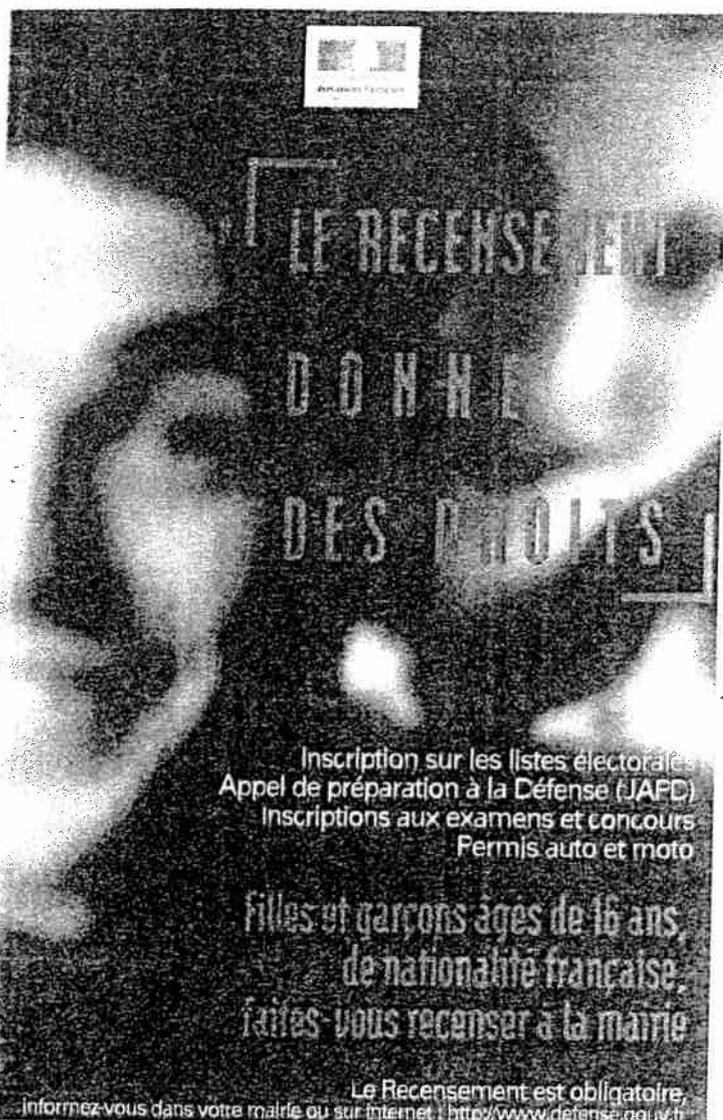
LISTES ELECTORALES

Révision et refonte des listes électorales :

- L'ensemble des cartes électorales sera renouvelé

Les demandes d'inscription sur les listes électorales se feront du 1/09/02 au 31/12/02 dernier délai

Pendant la période des fêtes de fin d'année, le Secrétariat de MAIRIE sera ouvert les lundis 23 et 30 décembre
Uniquement de 14 à 18 heures



TOUS LES JEUNES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE, FILLES ET GARÇONS ÂGÉS DE 16 ANS DOIVENT SE FAIRE RECENSER À LA MAIRIE DE LEUR DOMICILE (AU CONSULAT POUR LES FRANÇAIS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER). CETTE DÉMARCHÉ PEUT ÉGALEMENT ÊTRE ACCOMPLIE PAR LEUR REPRÉSENTANT LÉGAL.

Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille ou fiche familiale d'état civil des parents
- justificatif de domicile
- éventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune.

Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la **journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD)**, mais également pour s'inscrire **aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique** (baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour **l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans**, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de **l'inscription sur les listes électorales**.

Les informations suivantes vous seront demandées par la mairie. Afin de faciliter cette formalité, vous pouvez dès à présent remplir ce formulaire et l'apporter en mairie, avec les pièces demandées.

Cocher : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : ville..... code postal.....

Adresse : rue

ville..... code postal.....

Informations en mairie ou sur Internet : <http://www.defense.gouv.fr>

PASSEPORTS

Les demandes de passeports sont désormais déposées uniquement en MAIRIE.

La MAIRIE du domicile est seule compétente pour étudier le dossier et le valider.

Seuls, deux types de demandes peuvent être examinés directement en PREFECTURE :

- **Maladie ou décès d'un proche à l'étranger, sur justificatif.**
- **Déplacement professionnel imprévu, qui ne peut être différé, sur présentation d'une convocation ou d'une attestation de l'employeur**

Les demandes établies pour ces deux motifs doivent également être déposées en MAIRIE, dès lors que le départ en voyage est prévu dans un délai supérieur à 10 jours.

Pour toute question relative aux délais de traitement des demandes, s'informer auprès du service Etat-civil du domicile.

COMMUNE DE LABBEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2002

Le vingt-sept septembre deux mille deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Lyne RENARD, Maire.

1. DELIBERATION DE PRINCIPE SUR L'IMPLANTATION D'UNE CARRIERE SUR LE TERRITOIRE DE LABBEVILLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise de carrières CHOUVET n'a, à ce jour, déposé aucun dossier en préfecture et donne lecture du courrier adressé par le Président du Parc Naturel Régional du Vexin Français rappelant la procédure officielle pour ce type de projet soumis à étude d'impacts. Le Préfet saisit le Parc pour avis (formalisé par une délibération du Bureau syndical ou du Comité syndical dont la commune de Labbeville est membre), cet avis demeure consultatif et la décision finale revient au Préfet.

La position du Parc est la stricte application de la Charte du Parc. Ce projet se situe au titre du Parc à la fois "sur une zone agricole à conforter" et "sur une zone naturelle d'intérêt paysager primordial". Pour ces zones, la Charte du Parc précise qu'elles n'ont pas vocation à recevoir de nouvelles carrières". Ce projet semble n'être absolument pas recevable.

Compte tenu de la position du Parc, en raison des prises de position tant au

niveau des communes avoisinantes VALLANGOUJARD, MENOUVILLE, ARRONVILLE, FROUVILLE... - dont, pour certaines d'entre elles, les Conseils Municipaux ont déjà pris une délibération contre ce projet,

que des associations tels que la Sauvegarde du Vexin, l'Union des Amis du Parc qui s'opposent vigoureusement à l'implantation de cette carrière,

et du climat général tout à fait hostile au projet,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter à bulletin secret pour ou contre le projet annoncé par l'entreprise de carrières CHOUVET.

Le résultat du vote étant le suivant :
8 voix CONTRE et 1 abstention.

Le Conseil Municipal de Labbeville DECIDE de suivre l'avis de Monsieur Gérard CLAUDEL Président du Parc Naturel Régional du Vexin Français qui déclare irrecevable l'implantation d'une carrière sur le territoire de la commune.

**2. ACHAT DE LA PROPRIETE DU
MINISTERE DE LA JUSTICE
AU 25 GRANDE RUE
ET ENGAGEMENT D'UN CABINET
D'ARCHITECTE POUR MAITRISE
D'OEUVRE DES TRAVAUX DE
RESTAURATION DE CE BIEN**

(cette délibération annule et remplace celle prise le 7 juin 2002)

Madame le Maire rappelle qu'une première estimation de la propriété du 25 Grande Rue a été faite en date du 19 mars 2002 par le service des Affaires Domaniales des services fiscaux du Val d'Oise, après négociation et tenant compte des frais de démolition, celui-ci a accepté la réévaluation de ce bien et a ramené sa valeur vénale à 27 340 Euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'acquérir la propriété située au 25 Grande Rue pour un montant de 27 340 Euros.

**3. SCHEMA D'ASSAINISSEMENT :
ETUDE A LA PARCELLE,
CHOIX D'UN CABINET D'ETUDES,
DEMANDES DE SUBVENTION
A L'AGENCE DE L'EAU
SEINE NORMANDIE
ET AU DEPARTEMENT**

Une réunion a eu lieu en Mairie le 25 septembre dernier, à laquelle participaient Mr SERENOT de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Mer LAINE de la Direction de l'Environnement du Conseil Général du Val d'Oise, Mme ROUX de la Mission Environnement du Parc Naturel Régional du Vexin afin de prendre connaissance des propositions des cabinets d'études ayant répondu à notre consultation écrite du 2

août 2002 pour Etudes à la Parcelle suivant cahier des charges qui a été remis aux différents cabinets.

Il faut noter que les études à la parcelle sont subventionnées à 70 % par l'Agence de l'Eau et 10 % par le Département (dans le cadre du Contrat de Bassin du Sausseron) reste 20 % à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des propositions remises, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- de retenir l'offre d'étude à la parcelle du Moulin de Lucy/Ribemont pour un montant H.T. de 32 950 Euros (option "profil en long" comprise) ;
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département ;
- de prendre à la charge de la commune la part non subventionnée.

**4. DELIBERATION DE PRINCIPE
POUR LA CREATION D'UNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal, considérant que la commune estime qu'il est de son intérêt de s'associer au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de son territoire avec d'autres communes avoisinantes, voire d'autres communes intéressées par ce projet, à l'unanimité, approuve cette délibération de principe qui vise à engager moralement les communes dans la réflexion intercommunale d'une future communautés de communes.

SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE D'ÉLECTRICITÉ
DE LA VALLÉE DU SAUSSERON



Distributeur Public d'Énergie Électrique
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE À CAPITAL VARIABLE
16, AVENUE DU CARROUGE - B.P.7 - 95760 VALMONDOIS
SIRET 735 920 216 00013 - Code APE 101 Z

Tél. : 01 34 08 97 97
Fax : 01 34 73 08 48
C.C.P. 690-44 PARIS D

Madame, le Maire

95690 LABBEVILLE

Dossier N° :

N/Référence : Mairies-info-coupure.doc

V/Référence :

Valmondois, le 7 novembre 2002.

Objet: Coupure de courant mercredi 6 novembre 2002.

Madame le Maire,

En premier lieu je tiens à vous présenter ainsi qu'à vos administrés nos excuses pour les désagréments causés par la coupure de courant électrique dans la soirée du mercredi 6 novembre 2002 même si la responsabilité de la SICAE n'est pas engagée.

Ensuite je vous informe sur les faits survenus. A 19h33 notre fournisseur EDF-RTE coupe notre alimentation pendant 5 secondes vraisemblablement par déclenchement sur défaut des protections des deux lignes 63.000 volts qui nous alimentent.

A 19h33 plus 5 secondes EDF-RTE renvoie la tension 63.000 volts mais seulement sur deux des trois phases.

A 20h13 Par mesure conservatoire nous mettons hors tension toutes nos installations en attendant l'intervention d'EDF-RTE.

Auparavant nous avons appelé plusieurs fois EDF-RTE avant qu'ils réalisent leur erreur sans pour autant prendre aucune mesure conservatoire ni comme nous le leur suggérons:

1. couper la ligne défectueuse,
2. essayer de nous alimenter correctement par l'autre ligne.

A 21h07 EDF-RTE coupe la ligne défectueuse et nous alimente correctement par l'autre ligne.

A 21h13 après les contrôles qui s'imposent et les manœuvres nécessaires l'ensemble des usagers de la SICAE sont de nouveau correctement alimentés.

Aujourd'hui à 12h00 malgré plusieurs relances EDF-RTE ne nous a toujours pas contactés pour nous apporter des explications sur cet incident et nous indiquer comment il envisage d'assumer sa responsabilité.

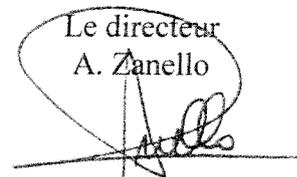
Cet incident est totalement indépendant des nos installations. Cependant notre assureur répondra aux réclamations de nos usagers là où la responsabilité d'un des opérateurs participant à la fourniture de l'électricité sera engagée, en se réservant les recours qui s'imposent vis avis d'EDF-RTE.

J'ai pris contact avec EDF-RTE en lui demandant expressément d'assumer ses responsabilités et de prendre enfin les mesures réclamées de longue date afin d'éviter qu'un tel incident se reproduise.

La SICAE fera paraître dans la presse locale (vraisemblablement LA GAZETTE et LE PARISIEN) une information sur cet incident.

Tout en réaffirmant la volonté de la SICAE de toujours mieux servir les usagers je vous remercie pour votre compréhension et vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur
A. Zanello





SECURITE ROUTIERE A LA CHAPELLE

Suite aux deux accidents mortels de ces derniers mois, une réunion a eu lieu en Mairie le mercredi 2 octobre avec la DDE de Marines et la Gendarmerie de l'Isle Adam.

Des propositions d'aménagements devraient nous être présentées prochainement.

A l'occasion de cette réunion, le comportement dangereux des usagers au niveau du rond-point de l'Auberge de Labbeville a été évoqué et nécessitera le renforcement de la signalisation.



INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNIQUE DE PRESSE

1 – LE MONOXYDE DE CARBONE Un gaz incolore, inodore mais mortel

UNE DES PREMIERES CAUSES DE MORT TOXIQUE ACCIDENTELLE

Le monoxyde de carbone (CO) est la principale cause d'intoxication accidentelle en milieu domestique. Les diverses sources statistiques convergent pour estimer à **6000** le nombre des **victimes d'intoxications** au monoxyde de carbone chaque année et à **300** le nombre des **décès** (chiffres obtenus par extrapolation des chiffres obtenus en région parisienne).

Les causes d'intoxication sont accentuées par les conditions sociales (habitat vétuste, défaut d'entretien des appareils, chauffages d'appoint) par les phénomènes météorologiques (froid intense, brouillard) et les habitudes locales.

LES CAUSES

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète quel que soit le combustible utilisé : gaz, pétrole, charbon, essence, fioul : il se diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui absorbé en quelques minutes par l'organisme se fixe sur l'hémoglobine.

Dans une majorité des cas, les accidents résultent de :

- la mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné)
- l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées)
- du défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson ou de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoint
- la vétusté des appareils
- la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint utilisé en continu par exemple, groupes électrogènes...)

Parfois deux ou plusieurs facteurs cités interviennent dans l'accident.

Tous les types d'appareils sont concernés :

- 1 - les chaudières (bois, charbon, gaz, fioul)
- 2 - les chauffe eau et chauffe bains
- 3 - les inserts de cheminées, poêles
- 4 - les chauffages mobiles d'appoint
- 5 - les cuisinières (bois, charbon, gaz)
- 6 - les moteurs automobiles dans les garages
- 7 - les groupes électrogènes à essence ou à fioul et tout moteur thermique fixe ou mobile
- 8 - les appareils « de fortune » type brasero.

LES CONSEQUENCES

Parfois les symptômes de l'intoxication ne se manifestent pas tout de suite. Il existe, en effet, deux types d'intoxication :

- 1) **L'intoxication faible dite « chronique »** qui se manifeste par des maux de têtes, des nausées, une confusion mentale. Elle peut ne être décelée que par les médecins de famille, des auxiliaires médicaux ou sociaux qui effectuent des visites à domicile et sont parfois équipés de détecteurs spécialisés.
- 2) **L'intoxication aiguë** qui entraîne des vertiges, une perte de connaissance, impotence musculaire, voire coma et décès. Elle est spectaculaire car souvent plusieurs membres d'une même famille sont touchés, voire une collectivité toute entière (salle de réunion, de mariage, église, restaurant). Les intoxiqués même légers sont transportés vers l'hôpital et mis sous oxygénation pour accélérer l'élimination du gaz.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Les consignes de sécurité en cas d'accident dû au monoxyde de carbone sont simples :

- 1) **Appeler les secours, pompiers : 18 ou SAMU : 15**
- 2) **Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.**
- 3) **Faire évacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants.**
- 4) **Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.**
- 5) **Contactez la direction départementale de l'action sanitaire et sociale de votre département au 01 34 41 14 81 qui réalisera gratuitement, à votre domicile, une enquête technique.**

LES DIX CONSEILS PRATIQUES

- 1- **Surveiller votre chaudière.**
Faites la vérifier avant la période de froid. Demandez une fois par an à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète. Si vous devez vous absenter, vous pouvez la laisser fonctionner au ralenti pour protéger votre installation de chauffage individuel contre le gel.
- 2- **Veillez à ce que le conduit de cheminée soit en bon état** si la chaudière est raccordée, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable).
- 3- **Vérifier que l'évacuation des fumées s'effectue en dehors de l'immeuble.** Attention, les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole, ne doivent être utilisés que par intermittence.
- 4- **Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants** (prévus pour des locaux de grand volume très ventilés) ou des radiateurs de camping destinés à l'extérieur, ni en allumant le four de la gazinière, porte ouverte.

- 5- **Les appareils neufs** fonctionnant au gaz naturel **doivent obligatoirement présenter le marquage CE** et pour certains appareils de cuisson de haut de gamme, la marque NF GAZ Sélection.
- 6- **N'utilisez les petits chauffe-eau sans évacuation de fumées** que de façon intermittente et pour une courte durée (8 minutes maximum). Ils doivent être installés dans une pièce suffisamment grande et aérée. Le volume minimal pour une pièce doit être de 8 m² lorsqu'on utilise un appareil de cuisson et de 15 m² avec un petit chauffe-eau. Ils sont interdits dans une salle de bains ou douche, une chambre à coucher ou une salle de séjour.
- 7- **Il est interdit d'installer une hotte raccordée à l'extérieur** dans une pièce où se trouve également un appareil raccordé à un conduit de fumée. Cela peut perturber gravement son fonctionnement. Préférez une hotte à recyclage d'air et consultez un installateur.
- 8- **Faites effectuer un entretien spécifique régulier** si votre logement est équipé d'une **Ventilation Mécanique Contrôlée Gaz**. Renseignez-vous auprès de votre gestionnaire d'immeuble.
- 9- **Les appareils récents raccordés à un conduit de fumée en tirage naturel, possèdent désormais un système de sécurité supplémentaire contre le refoulement des produits de combustion, appelé SPOTT : Système Permanent d'Observation du Tirage Thermique.**
- 10- **Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz** (on doit voir la flamme dans chaque orifice). S'ils sont encrassés le mélange air-gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

INFORMATION R.P.I

De l'eau en bouteilles sera distribuée dans
les différentes écoles du regroupement scolaire.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS - CALENDRIER 2003

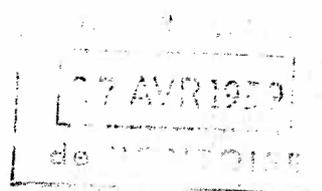
La collecte des encombrants pour l'année 2003 se fera les
jours suivants :

- > Vendredi 31 janvier 2003
- > Vendredi 30 mai 2003
- > Mardi 30 septembre 2003

PHOTOCOPIE DE L'ARRETE GODDET

Cet arrêté est toujours d'actualité...
Nous vous rappelons que l'élagage des arbres
est une nécessité impérieuse pour la sécurité routière.

A R R E T E



Le Maire de la Commune de **LABSEVILLE**

VU la loi du 5 Avril 1934 et notamment les articles 94, 95
96 et 97.

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer, conformément à la loi
la salubrité et l'hygiène publique à l'intérieur de la
Commune.

CONSIDERANT d'autre part que les voies et trottoirs de la
Commune doivent être maintenus en constant état de propreté.

A R R E T E :

ART. 1er - Les propriétaires ou locataires d'immeubles rive-
rains de la Voie publique sont tenus à désherber et de balayer
les trottoirs au droit de leur habitation aussi souvent qu'il
sera nécessaire pour maintenir ces voies communales en parfait
état de propreté.

ART. 2 - Lorsqu'il n'existe pas de trottoirs, les intéressés
sont tenus d'effectuer ces travaux sur la partie de la voie
publique située au droit de leur habitation, sur une largeur
de 2 mètres.

ART. 3 - Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis
conformément à la loi.

ART. 4 - M. le Brigadier de Gendarmerie (ou le Garde-Cham
ou M. le Commissaire de Police) est chargé de l'exécution
du présent arrêté.

FAIT A

Le Maire,

FETE DE LA MUSIQUE
22 JUIN 2002



Cette année deux jeunes Labbevilloises ont tenu à montrer aux spectateurs ce qu'elles sont capables de faire...

Félicitations à ces jeunes chanteuses, Ségolène et Fanny et merci à leurs parents pour nous avoir autorisés à publier ces photos.

FETE CANTONALE 2002



Labbeville et Ennery 3èmes ex aequo

*La fête cantonale a eu lieu cette année le dimanche
15 septembre à NESLES LA VALLEE.*

*Cette année encore notre village s'est bien défendu lors de
cette 24ème fête cantonale et nous tenons à remercier tous les
labbevillois qui ont bien voulu participer aux jeux intervillages*

Résultats

	Points	Classement
AUVERS SUR OISE	69	8ème
BUTRY	71	7ème
ENNERY	83	3ème
FROUVILLE	10	11ème
GENICOURT	50	10ème
HEDOUVILLE	7	12ème
HEROUVILLE	78	5ème
LABBEVILLE	83	3ème
LIVILLIERS	51	9ème
NESLES LA VALLEE	78	5ème
VALLANGOUJARD	94	1er
VALMONDOIS	85	2ème

REMERCIEMENTS A UN ADMINISTRATEUR

La Mairie tient à remercier Monsieur AUDAN qui cède gracieusement une parcelle de son terrain pour permettre la construction d'un abri-bus, ce qui sécurisera le ramassage scolaire des enfants de Biard.



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DU VAL D'OISE

Membre de l'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 20 mai 1920
18, rue de Vézelay - 75004 PARIS



Section de NESLES-LA-VALLÉE
et environs
MAIRIE
95690 Nesles-la-Vallée

Notre section UNC.de NESLES LA VALLEE ET ENVIRONS,forte à l'heure actuelle,de 92 membres,s'efforce toujours de maintenir son action dynamique,en direction de ses missions habituelles.

Dans cet esprit,les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, ont été assurées,comme à l'accoutumée,dans nos 7 communes, ce qui nous pose toujours quelques problèmes d'organisation. Le tir à la carabine,a pu avoir lieu le 14 juillet à Nesles, contrairement à l'an dernier,où il avait dû être annulé pour cause de mauvais temps.

La commémoration des combats de RONQUEROLLES,a été pour nous,cette année,un temps fort,dans la mesure où la commune d'Hédouville,ayant été chargée pour 2002 d'assurer l'organisation de ces cérémonies,la responsabilité morale de notre section de Nesles la Vallée qui,rappelons-le,englobe cette commune,s'est trouvée engagée,de facto;c'est pourquoi, un certain nombre d'actions particulières furent décidées parallèlement à la cérémonie principale du dimanche 23 juin:

1°Le 18 juin au matin,un groupe de nos camarades,s'est rendu dans le bois de Messelan,afin de restaurer la stèle située sur le lieu de la mort de Maurice Roux (dit Marceau) FFI tombé dès le début de l'engagement.Cette stèle a été entièrement nettoyée,consolidée et fleurie,et,les honneurs militaires rendus avec un des drapeaux de la section.

2°Ce même 18 juin,dans l'après-midi,un détachement de notre section s'est rendu avec ses six drapeaux à la carrière des fusillés,à L'Isle Adam,rejoignant à cet endroit nos camarades de la section UNC de L'Isle Adam,qui ont coutume,ce jour-là, de rendre les honneurs sur tous les sites de mémoire de leur secteur.Au cours de cette cérémonie,un membre de notre section prit la parole pour expliquer que nous représentions Hédouville,responsable des cérémonies pour 2002,et que ,à ce titre, nous considérons comme nécessaire de venir également nous incliner à l'endroit où ces combattants sont tombés,le 20 juin 1944.

3°Le dimanche 23 juin,notre section,au grand complet, participa à la cérémonie traditionnelle,au monument de Ronquerolles.Comme toujours,l'assistance était fort nombreuse le nombre des drapeaux,comme celui des gerbes,impressionnant. La cérémonie était dirigée par Mr Papegay de l'UNC,agissant comme maître de cérémonie avec la collaboration de Mr Albert Quideau,émouvant réscapé de cette période.

En matière d'émotion,disons aussi que les chants: Marseillaise, Chant des Partisans et Chant des Marais, interprétés par la chorale des enfants de Chambly, de même que l'appel des morts fait par Me Lachenaud,directrice d'école d'Hédouville,avec ses élèves,furent des moments particulièrement forts.

La cérémonie fut rehaussée par la présence de Me Hélène Viannay,(veuve de Philippe Viannay,créateur du grand mouvement de Résistance:Défense de la France) qui fit un éloge du docteur William Lapierre,ancien de défense de la France,et,recemment décédé.

4°Toujours compte tenu de cette responsabilité Hédouilloise,notre section a décidé de participer,à titre exceptionnel,bien qu'en dehors de notre territoire,le 4 août à Domont et le 15 août à Nerville La Forêt,aux cérémonies commémorant les exécutions qui eurent lieu à ces endroits,car nombre des hommes ayant combattu à Ronquerolles,se sont retrouvés ensuite dans ces maquis.

Par ailleurs,la section a également fait porter ses efforts sur la restauration de tombes de soldats,abandonnées plusieurs d'entre elles ont déjà été nettoyées,comme celle (à Arronville) d'Emmanuel D'Astier De La Vigerie,Compagnon de la Libération. D'autres tombes sont programmées pour cette année;à noter également qu'une plaque située au pied de la croix centrale du cimetière de Labbeville a été restaurée en attendant le nettoyage complet de ce monument qui devrait intervenir prochainement, avec la collaboration de la municipalité.

Bien que notre association soit absolument apolitique et laïque,je ne voudrais pas terminer ce tour d'horizon,sans exprimer notre regret,d'avoir vu partir récemment notre ami le Père François Brinon,qui par sa gentillesse,sa chaleur et sa simplicité de langage,savait être accessible à tout le monde;sa personnalité se résume très bien dans cette dédicace qu'il a écrit sur notre livre d'or:

"Je n'y comprends rien!

"Incroyable mais vrai!

"Par suite d'évènements et de relations au jour le jour,je découvre ici,un monde nouveau,où se côtoient hommes et femmes de toutes conditions,de toute opinion,qui vibrent tous dans une compréhension et amitié contagieuse à l'ombre de drapeaux des anciens combattants!

"C'est ici que se trouve la vraie France,celle d'hier inoubliable et toute tendue vers un avenir de paix,de joie,de partage,d'espérance.

"Merci à tous.

" Père François Brinon.



CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

ENTREPRISE CONSEILS POUR CREER ET TRANSMETTRE

Chaque fois qu'une décision importante est envisagée pour une entreprise : création, emprunt, vente... la situation du créateur, du propriétaire de l'entreprise doit être étudiée en même temps que celle de l'entreprise.

Quelle que soit la taille de l'entreprise et le secteur économique où elle exerce son activité, ses propriétaires réels sont toujours des humains avec une famille, des objectifs, des contraintes financières.

Il faut prendre en compte la situation personnelle, familiale et patrimoniale du chef d'entreprise et de ses associés dès la création de l'entreprise, ils vont être déterminants dans le choix de la forme juridique à retenir pour créer ou acheter l'entreprise, le financement par la banque, les garanties demandées.

De même, le fait que le chef d'entreprise ne se soit pas organisé sur le plan successoral peut parfois conduire à la disparition de l'entreprise à son décès surtout s'il est accidentel ou prématuré.

Depuis la création de l'entreprise jusqu'à sa cession il est préférable d'être guidé dans le labyrinthe juridique et fiscal par un professionnel compétent.

Il faut pour cela s'adresser à un généraliste du droit de la famille et du patrimoine, le notaire. Sa vision globale et sur le long terme vous permettra une organisation cohérente de votre patrimoine professionnel en harmonie avec vos souhaits personnels

Octobre 2002

Cergy, le 27/11/2002

Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DU VAL D'OISE



MAIRIE DE LABBEVILLE

HOTEL DE VILLE

95690 LABBEVILLE

Service santé-environnement

Affaire suivie par : F. GOCZKOWSKI

Tél : 01 34 25 28 69

Code destinataire : 00088

SYNDICAT DE L' EPINE DU BUC

Type	Code	Nom
Prélèvement	00027705	
Unité de gestion	0062	SYNDICAT DE L' EPINE DU BUC
Intallation	TTP 000573	CHLORATION FORAGE LABBEVILLE 2
Point de surveillance	P 0000001347	CHLORATION FORAGE LABBEVILLE 2
Localisation exacte	REFOULEMENT EAU TRAITEE	
Commune	LABBEVILLE	
Type d'eau	T	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

prélevé le : mercredi 30 octobre 2002 à 11h10

par : BRUNO NEELS

Type de visite : P1

Motif : CS

résultats des mesures de terrain

résultats	limites de qualité	
	inf.	sup.

- Chlore libre

0,20 mg/lCl2

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU VAL D'OISE, CERGY (9501)

Type de l'analyse : PITS Code SISE-Eaux de l'analyse : 00029548

Code laboratoire de l'analyse : 2002.3733

références et résultats de l'analyse laboratoire

résultats	limites de qualité	
	inf.	sup.

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

- Turbidité néphélométrique

0,13 NTU 2

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

- pH

7,45 unité pH 6,5 9

- Titre hydrotimétrique

38 °F

MINERALISATION

- Conductivité à 20°C

667 µS/cm

- Sulfates

46 mg/l 250

PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES

- Ammonium (en NH4)

0,06 mg/l 0,5

- Nitrates (en NO3)

27 mg/l 50

- Nitrites (en NO2)

<0,02 mg/l 0,1

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

- Bact. aér. revivifiables à 22°-72h

0 n/ml

- Bact. aér. revivifiables à 37°-24h

0 n/ml

- Coliformes thermotolérants/100ml-MS

0 n/100ml 0

- Coliformes totaux /100ml-MS

0 n/100ml 0

- Entérocoques /100ml-MS

0 n/100ml 0

- Spores bact. anaér. sulfito-réd./20ml

0 n/20ml 1

conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

(Annule et remplace l'envoi précédent: valeur de la conductivité donnée à 25°C au lieu de 20°C).

Pour le directeur,
L'ingénieur d'études sanitaires

BVL
Benoît VAN GASTEL

INFORMATION AU PUBLIC : les résultats du contrôle sanitaire doivent être affichés dans les 2 jours après réception (art. 2 du décret 94.841).



25^{ème} anniversaire du foyer rural de Labbeville. 15 septembre 2002

Tous les membres du foyer rural et leurs amis sont réunis pour célébrer les 25 ans du foyer . . .

Pour nous avoir fait l'amitié de partager cette fête, nous remercions notre conseiller général, Monsieur Gérard Claudel, notre maire Madame Renard et ses conseillers municipaux, Monsieur Guérout, maire de Nesles-La-Vallée, - Monsieur Giroux, maire de Vallangoujard, Monsieur Becquet, maire d'Auvers-sur-Oise et petit-fils de Labbevillois, Monsieur Jallet, maire de Menouville et tous nos amis collègues des foyers ruraux d'Ennery, Livilliers, Nesles-La-Vallée, Kérouville.

Nous aurons une pensée reconnaissante pour celui qui a pris l'initiative avec un tiers des habitants de Labbeville, de créer ce foyer il y a 25 ans . . . Monsieur René Jager.

Vendredi dernier, Monsieur Jager m'a téléphoné pour me dire qu'il avait tardé à répondre au courrier que je lui avais adressé pour l'inviter, espérant qu'une amélioration de sa santé lui permettrait d'être parmi nous ; malheureusement cela ne pouvait pas être le cas. Nous penserons à lui et nous demandons aux membres de sa famille, présents, de lui transmettre nos vœux de prompt rétablissement et l'assurer de notre gratitude.

Pour mémoire, je vous rappelle la constitution du premier conseil d'administration :

René Jager, président,

Pierre Beaumont, vice-président,

Maurice Junat, trésorier,

Gabriel Adam, trésorier-adjoint,

Gilles Gras, secrétaire,

Administrateur : Marie t Debuire, Micheline Goret, Jean Beaudouin, Jean-Marie Deliége, Jean-Claude Feugère, Pierre Lavalette, Roger Martin, Pierre Meyer, René Neu, Claude Patte, Francis Péré, François Ruste-Koltz, Gérard Chaudemanche, Régine Macé, Xavier Letutor, Hélène Renvez, Claude Champion, Francis Denquin, Dominique Piffert.

Depuis 25 ans le foyer continue et continuera, il faut l'espérer, longtemps encore, surtout à une époque d'individualisme forcené, où l'on communique par internet à des milliers de kilomètres, mais où l'on ignore son voisin.

Le président du foyer rural, Jean-François Foucart.

